« Le Maire et l’état civil »

Une formation en visio-conférence animée par
*un formateur-consultant spécialiste des collectivités*

Mardi 26 novembre 2024 de 14h à 17h

**Programme :**
*La fonction d’officier d’état civil est une fonction souvent méconnue . Elle est pourtant essentielle puisque ce dernier est chargé sous l’autorité du procureur notamment de : constater les naissances, recevoir les reconnaissances, célébrer les mariages, les PACS, constater les décès*

**Les objectifs :**
- connaitre les responsabilités
- la réglementation
- le rôle de chacun
- Connaître les actes d’état civil